



PROTOCOLE SANITAIRE SPLENDID DE LILLE

RAPPEL REGLEMENTATION

Conformément aux dispositions en vigueur les organisateurs des rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public sont tenues d'appliquer les mesures de nature à permettre le respect des mesures dites « barrières » et d'empêcher et réduire les risques de contamination pour les salariés et le public.

Ce protocole reprend les moyens organisationnels, techniques et humains permettant à chaque entreprise dans les meilleures conditions de prévention des risques sanitaires.

REFERENT COVID : Le référent COVID s'assure de la mise en œuvre des mesures définies et de l'information des salariés. Son identité et sa mission sont communiquées à l'ensemble du personnel. Pour cela, il doit :

Evaluer les risques liés à la COVID 19 et autres risques pouvant y être associés (ex. gestion de flux) ;

Proposer et déployer les mesures de prévention pour les salariés et le public ;
o Coordonner l'information et la formation des salariés ;
Participer aux mesures d'information et de sensibilisation du public.

Rappel des obligations au sein de l'établissement

Afficher les mesures à respecter et des consignes à suivre

Rappel du port du masque pour le public de + de 11 ans



PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

SARL VERONE PRODUCTIONS

RC de LILLE 490 969 672 00016 – Code APE 9004Z

Licences 1,2,3 n°146190-146191-146192

Le Splendid – 1, place du Mont de terre, 59000 LILLE

Téléphone : 03 20 33 17 34

Contact Courriel : advverone@nordnet.fr

Activité : Salle de spectacle

PERSONNE EN CHARGE DE LA PREVENTION

Chef d'établissement : Guy MARSEGUERRA

Courriel :

Téléphone : 03 20 33 17 34

Référent COVID : François MARSEGUERRA

Téléphone : 03 28 14 11 15

Courriel : advverone@nordnet.fr

Date de création : 04 septembre 2020

Date de mise à jour : 17 décembre 2021



MESURES GENERALES :

COMMUNICATION AU PUBLIC

Objectifs

Assurer la sécurité du personnel et du public

Permettre au public de prendre connaissance des règles à respecter

Anticiper les comportements à risques et les litiges

Mesures générales

- Rappel des obligations au sein de l'Etablissement
- Information des prestations modifiées ou annulées
- Rappel des bonnes pratiques
- Rappel de l'obligation de port de masque pour le public de plus de 11 ans

Mesures spécifiques

Communication site internet

Affichage

Envoi de newsletter

Mise en place de files d'attente

Mise en place d'écrans de protection et de points de distribution de gel hydroalcoolique

Les protocoles de nettoyages

La non ouverture du vestiaire et du bar

Port obligation du masque pour les plus de 11 ans

Fiche N°1



MESURES CHAUFFAGE

Objectifs

Eviter le développement d'agents pathogènes dans les installations
Assurer le confort du public et du personnel
Favoriser le renouvellement d'air au sein de l'établissement

Mesures spécifiques

Analyse du réseau d'eau (légionnelles etc....)
Entretien périodiques des installations

Fiche n° 19

PRISE EN CHARGE D'UN CAS DE COVID

Objectifs

Assister la personne potentiellement infectée
Limiter la contamination
Rassurer le personnel

Mesures générales

Alerter les secours
Isolement et surveillance jusqu'à la prise en charge sanitaire
Port du masque
Aération des locaux au départ de la personne
Nettoyage et désinfection des locaux et équipements utilisés par la personne
Rappel des gestes barrières et surveillance renforcée de l'ensemble du personnel



Mesures spécifiques

Formation du personnel
Rappel des symptômes
Port du masque obligatoire

Fiche n° 07,15 & 16

FILES D'ATTENTE EXTERIEURES

Objectifs des mesures

Communication sur les mesures à respecter
Maintenir une distanciation
Préparer le contrôle

Mesures générales

Mise en place d'éléments pour concourir à l'organisation des files
Matérialisation des sens de circulation
Affichages des mesures
Rappel de l'obligation du port du masque pour le public de plus de 11 ans.

Mesures spécifiques

Matérialisation des sens de circulations : entrée/ sorties/ PMR etc.
Rappel des gestes barrières et consignes

Fiche n° 9



ZONE DE CONTROLE DES EFFETS PERSONNELS

Objectif

Garantir la sécurité du personnel et du public Contre la malveillance
Eviter la contamination entre public et personnel
Imposer le suivi des règles

Mesures générales

Rapport du port du masque pour le public de plus de 11 ans
Port du masque et de visière par le personnel en charge du contrôle
Aucun contact physique avec les spectateurs ou leurs effets personnels.
Distribution de gel hydroalcoolique pour le public

Mesures spécifiques

Renfort d'agents
Marquage au sol
Distribution de masque pour le public venu sans masque
Désinfection des équipement (Talkies walkies etc.)
Nettoyage des mains au moins toute les demi-heure
Formation du personnel sur les gestes barrières

ACCES ETABLISSEMENT : CAISSE/BILLETTERIE/ACCUEIL/BOITE A SEL

Objectif

Permettre une transaction entre le personnel et public en sécurité
Eviter le port d'équipements de protection par le personnel.



Mesures générales

Mise en place d'un écran de protection (plexiglas)
Hygiène régulière des mains
Aération régulière des locaux.
Distanciation physique du personnel en poste
Rappel Port du masque obligatoire

Mesures spécifiques

Affichage rappelant les gestes barrières
Marquage au sol à chaque mètre et « patientez ici »
Retrait des présentoirs
Distribution sur demande Désinfection du comptoir avant ouverture du public
Désinfection régulière du terminal de paiement
Mise en place de gel Hydroalcoolique pour le public.

ACCES ETABLISSEMENT : ZONE DE CONTROLE DES BILLETS

Objectif :

Autoriser l'accès aux seules personnes disposant d'un billet
Fluidifier le flux des spectateurs
Eviter tout contact physique

Mesures générales

Valider le billet sans le toucher
Rappel de l'obligation de circuler après le contrôle (pas de stationnement dans les zones)
Port du masque du personnel
Rappel du port du masque pour le public



Mesures spécifiques

Affichage rappelant les gestes barrières
Renfort du nombre de contrôleurs aux entrées
Mise en place de douchettes pour scanner sans contact.
Invitation du public à dessoucher son billet
Désinfection des douchettes et autres matériels
Mise en place d'un marquage au sol pour organiser l'attente en amont du contrôle
Mise en place d'affichage demandant de préparer son billet et maintenir la distanciation avec le personnel
Pratique d'une hygiène des mains avant ouverture au public
Formation du personnel aux gestes barrières et la désinfection du matériel

DANS L'ETABLISSEMENT : VESTIAIRE PUBLIC

Objectif :

Eviter la contamination du personnel lors de la manipulation des effets personnels
Eviter la transmission d'agents pathogènes entre les effets personnels
Eviter le regroupement de personne autour du vestiaire.

Mesures générales

Restriction du vestiaire au seul dépôt des objet interdits (casques, valises etc.)
Mise en place d'un écran de protection
Port du masque par le personnel
Pratique d'une hygiène des mains chaque demi-heure
Rappel du port du masque pour le public de plus de 11 ans



Mesures spécifiques

Fermeture du vestiaire
Gratuité du vestiaires pour les objets interdits en salle.
Mise en place de gel Hydroalcoolique
Mise en place d'un distanciation
Formation du personnel aux gestes barrières et la désinfection du matériel

CIRCULATION INTERIEURES

Objectif :

Eviter les regroupements de personnes
Eviter les croisements de personnes
Affichage des mesures de distanciation physique
Mise en place de gel Hydroalcoolique
Rappel du port du masque pour le public de plus de 11 ans

Mesures spécifiques

SANITAIRES

Objectif :

Garantir la propreté et la désinfection régulière des installations
Eviter les regroupements
Eviter congestions et croisements

Mesures spécifiques :

Affichage des gestes barrières
Mise en place d'un protocole de nettoyage
Mise en place 'essuie-main à usage unique



Mise en place de gel Hydroalcoolique

SALLE DE SPECTACLES

Objectif :

Eviter toute contamination du personnel et du public
Evités les croisements de personnes
Limiter les contraintes pour le personnel et le public

Mesures spécifiques

Formation du personnel aux gestes barrières
Hygiène des mains régulières
Aération naturelle de la salle avant ouverture

Fiche n° 04,11 & 19

BAR – foyer - Réception

Objectif :

Eviter les regroupement de personnes
Eviter les croisements de personnes

Mesures générales

Fermeture de l'espace bar
Rappel du port du masque pour le public de plus de 11 ans



RESTAURATION / CATERING

Objectif :

Assuré la sécurité des personnels
Prévenir la contamination des produits de consommation
Limiter les contraintes opérationnelles

Mesures générales

Distanciation
Renfort nettoyage et désinfection
Hygiène des mains renforcés
Port du masque pour le personnel lors de la préparation et du service
Port du masque pour le public lors de chaque déplacement hors des zones de consommation.

Mesures spécifiques

Affichage des rappelant les gestes barrières et consignes
Suppression des salières, poivrières, corbeilles à pain
Hygiène des mains avant le dressage de tables
Port de la charlotte en cuisines

Fiche n° 11

ESPACE MERCHANDISING

Fermeture de l'espace

GESTION DES SALARIES : CAS GENERAL

Objectif

Garantir la sécurité des salariés



Eviter toute contamination au sein de l'établissement
Garantir le même niveau d'information à l'ensemble des salariés.

Mesures générales

Evaluation des risques professionnels et mise à jour du document unique
Formation aux gestes barrières et au port des équipements de protection
Matérialisation des sens de circulation pour gérer les flux de personnes
Nettoyage et désinfection des espaces et équipements de travail
Information sur la prise en charge en cas de suspicion ou de cas avéré
Port du masque obligatoire

Mesures spécifiques

Affichage des rappelant les gestes barrières et consignes
Organisation des postes de travail permettant de respecter la distanciation physique d'un mètre
Aération des locaux plusieurs fois par jour (15 minutes toutes les trois heures)
Vestiaires d'un mètre entre les salariés
Espace restauration respect des règles de distanciation.
Télétravail si possible
Mise à disposition de matériel et produit de nettoyage
Mise à disposition de gel hydroalcoolique et de masques
Réunions si strictement nécessaires et limitées en nombre de participants et en durée.

ARTISTES – REPETITIONS ET SPECTACLES

Objectif

Garantir la sécurité des salariés
Eviter toute contamination au sein de l'établissement
Garantir le même niveau d'information à l'ensemble des salariés.
Mesures générales
Respect de la distanciation ou port du masque



Adaptation de la mise en scène, de la chorégraphie, des costumes pour tenir compte de la distanciation et/ou du port du masque

Hygiène des mains chaque demi-heure

Douches collectives interdites

Mesures spécifiques

Matériel et produits à disposition pour le nettoyage des douches

Nettoyage et désinfection des accessoires, instruments avant et après chaque représentation

GESTION DES SALAIRES : TECHNICIEN DU SPECTACLE

Objectif

Garantir la sécurité des salariés

Eviter toute contamination au sein de l'établissement

Assurer la mise et la maintenance en sécurité

Mesures générales

Respecter les gestes barrières

Hygiène des mains chaque demi-heure

Mesures spécifiques

Matériel et produits à disposition pour le nettoyage des douches

Douches collectives interdites

Port d'une visière en cas de contact avec un artiste sans masque

Nettoyage et désinfection des matériels avant chaque représentation/répétition

Mise à disposition de matériel de nettoyage pour les douches



GESTIONS DES SALARIES : COSTUMING ET MAQUILLAGE

Objectif

Garantir la sécurité des salariés
Éviter toute contamination au sein de l'établissement
Garantir le même niveau d'information à l'ensemble des salariés.

Mesures générales

Port du masque et de la visière en cas de contact avec un artiste sans marque.

Mesures spécifiques

Matériel à disposition pour désinfecter les dispositifs de communication (intercom)
Mise à disposition de matériel de nettoyage pour les douches
Douches collectives interdites
Hygiène des mains
Nettoyage des costumes et accessoires avec une lessive Virucide (norme en 14 476)

GESTION DES ENTREPRISES EXTERIEURES

Garantir la sécurité de tous les intervenants
Éviter les regroupements
Dépister rapidement un cas pour éviter toute contamination

Mesures générales

Dissociation des phases de travail dans l'espace et dans le temps
Respect des gestes barrières et port du masque obligatoire



Dimensionnement adapté des espaces communs (sanitaires, vestiaires, catering, etc.)

Hygiène des mains toutes les demi-heures.

Dissociation des phases d'aération et des phases de travail

Mesures spécifiques

Intégration des mesures de prévention COVID dans les plans de prévention

Mise à jour des plans de prévention annuels

Préparation des interventions avec le référent COVID de l'entreprise extérieure

Briefing en début d'opération pour rappeler l'ensemble des règles

Catering en service continu pour éviter les regroupements

Debriefing en fin d'intervention pour détection de personnes symptomatiques

Surveillance par les référents COVID.

DEPLACEMENTS : UTILISATION DES VEHICULES

Objectif

Garantir la sécurité des salariés

Eviter toute contamination notamment dans les déplacements de véhicule

Assurer le nettoyage des véhicules

Mesures générales

Organisation du travail

Nettoyage et désinfection des véhicules

Port du masque obligatoire par les salariés dans le véhicule.

Mesures spécifiques

Utilisation des transports en commun

Distribution de kits de nettoyage pour le véhicule (lingettes virucides)

Mise à disposition de gel hydro alcoolique en dotation individuelle

Affichage des mesures de prévention et gestes barrières

Aération de l'habitacle toutes les deux heures



LISTE DES FICHES PRATIQUES

- FICHE PRATIQUE N° 01 : Mesures de préventions générales**
- FICHE PRATIQUE N° 02 : Calcul de la jauge avec distanciation**
- FICHE PRATIQUE N° 03 : Protégeons-nous les uns des autres**
- FICHE PRATIQUE N°04 : Comment se laver les mains**
- FICHE PRATIQUE N°05 : Port du masque chirurgical**
- FICHE PRATIQUE N°06 : Port du masque en tissu**
- FICHE PRATIQUE N°07 : Que faire dès les premiers signes**
- FICHE PRATIQUE N°08 : Distribution du gel hydroalcoolique**
- FICHE PRATIQUE N°09 : Concevoir une file d'attente extérieure**
- FICHE PRATIQUE N°10 : Mettre à jour son document Unique**
- FICHE PRATIQUE N°11 : Nettoyage et désinfection**
- FICHE PRATIQUE N°12 : Rôle du référent COVID**
- FICHE PRATIQUE N°13 : Nettoyage véhicule**
- FICHE PRATIQUE N°14 : Réaliser un plan de prévention**
- FICHE PRATIQUE N°15 : Gestion d'un cas de COVID**
- FICHE PRATIQUE N°16 : Symptômes et facteurs aggravants**
- FICHE PRATIQUE N°17 : Télétravail/travail nomade**
- FICHE PRATIQUE N°18 : Les outils de communication**
- FICHE PRATIQUE N°19 : Remise en route des installations sanitaires**
- FICHE PRATIQUE N°20 : Reprise d'activité artistique : préparation**
- FICHE PRATIQUE N°21 : Reprise d'activité artistique : organisation**
- FICHE PRATIQUE N°22 : Reprise d'activités techniciens & costumiers**
- FICHE PRATIQUE N°23 : Reprise d'activité artistique : répétitions**
- FICHE PRATIQUE N°24 : Reprise d'activité artistique : représentations**
- FICHE PRATIQUE N°25 : Liens et ressources de référence**

Fiches proposées par le SNES & 3SA CONSEIL



PROTOCOLE SANITAIRE A ASURER LA SANTE ET LA SECURITE DES SALARIES DU THEATRE SEBASTOPOL

I - OBJECTIF :

- A évaluer les risques d'exposition au Virus ;
- A mettre en œuvre des mesures de prévention visant à supprimer les risques à la source ;
- A réduire au maximum les expositions qui ne peuvent être supprimées ;
- A privilégier les mesures de protection collective ;
- A mettre en place les mesures de protection des salariés répondant aux orientations du présent protocole ;

II- MESURES D'HYGIENE ET DE DISTANCIATION PHYSIQUE :

Objectif :

Limiter le risque d'affluence, de croisement (flux de personnes) et de concentration (densité) des personnels et des publics.

Moyens : Favoriser le télétravail, chaque salarié doit disposer d'un espace lui permettant de respecter les règles de distanciation (un mètre minimum). Réorganiser les horaires de travail pour limiter les regroupements et croisements.

PORT DU MASQUE :

Compte tenu des recommandations du HCSP en date du 28 août 2020, le port du masque grand public est systématique au sein de l'entreprise dans les lieux collectifs clos. Il est associé au respect de la distanciation, de l'hygiène des mains, des gestes barrières, ainsi que du nettoyage, de la ventilation, de l'aération des locaux. Ces masques grand public doivent répondre aux règles de la norme AFNOR S76-001. Les visières ne sont pas une alternative au port du masque elles sont supplémentaires.

Dans les bureaux individuels le salarié travaillant seul n'est pas tenu au port du masque.

Dans les lieux ayant le statut d'établissement recevant du public de type L le port du masque est obligatoire. Respecter une distance physique d'au moins un mètre.

PREVENTION DES RISQUES DE CONTAMINATION MANU-PORTEE :

Nettoyage / désinfection régulier des objets avec un produit actif sur le virus.
Hygiène systématique des mains à l'eau et au savon de préférence ou par friction hydro-alcoolique avec mise à disposition de serviettes à usage unique ;

Information des salariés et des publics.

Autres :

Les vestiaires (casiers) sont à usage individuel

Aération régulières des espaces de travail et accueil public.

Eviter le port des gants : il donnent un faux sentiment de protection.

Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs et contacter son médecin.

Auto surveillance par les salariées.

En cas de personne symptomatique isoler la personne dans un local prévu à cet effet.

LES TESTS DE DEPISTAGE

Relayer les messages des autorités sanitaires : Inviter les salariés présentant les symptômes à ne pas venir au travail et à consulter un médecin sans délai. Ils doivent s'isoler dans l'attente des résultats. Il en va de même pour les personnes ayant été en contact rapproché avec une personne présentant une COVID 19 ;

Collaborer avec les autorités sanitaires si elles venaient à contacter l'entreprise.

PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE ET DE CONTACT RAPPROCHES

Isolement : gestes barrières, port du masque, distanciation et local aéré.

Protection :

Recherche de signe de gravité : Contacter un médecin ou le centre 15.

Après la prise en charge de la personne prendre contact avec le service de santé au travail et suivre ses consignes y compris pour le nettoyage et a désinfection du poste de travail et le suivi des salariés ayant été en contact avec le cas.